

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La société La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 qui se tiendra le 1^{er} Novembre 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre CPA International) et M Mounir Graja.

Bilan Combiné au 31 Décembre 2020(Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2020			Exercice 2019		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	768 909	768 909	-	960 477	960 477
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			768 909	768 909		960 477	960 477
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	165 975	165 975	-	250 772	250 772
AC21 Installations techniques et machines			142 990	142 990		220 347	220 347
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			22 985	22 985		30 425	30 425
AC3 Placements	III-3	31 163 851	1 566 572	32 730 423	23 078 941	2 104 729	25 183 670
AC31 Terrains et constructions		3 840 288	274 247	4 114 535	3 840 288	591 728	4 432 016
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	-	-	-	-	-
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 840 288	274 247	4 114 535	3 840 288	591 728	4 432 016
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		27 323 563	1 292 325	28 615 888	19 238 653	1 513 002	20 751 654
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		27 323 563	1 177 363	28 500 926	19 238 653	1 412 821	20 651 474
AC333 Autres prêts			94 708	94 708		66 149	66 149
AC335 Autres placements conformes aux normes chariaïques		-	20 254	20 254	-	34 031	34 031
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	4 332 306	-	4 332 306	4 244 846	-	4 244 846
AC51 Provision pour primes non acquises		1 284 652		1 284 652	1 359 720		1 359 720
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 181 992		1 181 992	1 187 784		1 187 784
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		1 865 662		1 865 662	1 697 342		1 697 342
AC6 Créances	III-5	12 097 098	9 267 854	21 364 952	10 687 089	1 333 899	12 020 988
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		12 097 098	-	12 097 098	10 687 089	-	10 687 089
AC611 Primes acquises et non émises		491 241		491 241	327 646		327 646
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		9 577 354		9 577 354	7 970 254		7 970 254
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		2 028 503		2 028 503	2 389 189		2 389 189
AC63 Autres créances		-	1 610 646	1 610 646	-	1 333 899	1 333 899
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			1 591 916	1 591 916		1 315 951	1 315 951
AC633 Débiteurs divers			18 730	18 730		17 948	17 948
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudharaba et autres créances)			7 657 208	7 657 208			
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	12 746 865	661 452	13 408 316	26 030 667	7 855 716	33 886 383
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	5 799 047	657 630	6 456 677	4 930 159	3 013 065	7 943 223
AC72 Charges reportées		5 965 499	3 822	5 969 320	5 238 047	3 822	5 241 869
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 970 374	3 822	2 974 196	2 669 375	3 822	2 673 197
AC722 Autres charges à répartir		2 995 124		2 995 124	2 568 672		2 568 672
AC73 Comptes de régularisation Actif		982 319	-	982 319	15 862 461	4 838 829	20 701 290
AC731 Loyers acquis non échus		982 319		982 319	953 324		953 324
AC733 Autres comptes de régularisation		-		-	14 909 137	4 838 829	19 747 966
Total de l'actif		60 340 120	12 430 762	72 770 882	64 041 543	12 505 593	76 547 136

ANNEXE N°2

Bilan Combiné au 31 Décembre 2020 (actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2020			Exercice 2019		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-4 810 432		-4 810 432	-3 513 062	-3 513 062	
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		1 190 860		1 190 860	1 190 860	1 190 860	
AN3 Qardh Hassen non remboursé		2 081 796		2 081 796	-1 297 370	-1 297 370	
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice							
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-1 537 776	0	-1 537 776	-3 619 572	0	
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
CP1-a - Capital souscrit			10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
CP1-b - Capital non libéré							
CP5 Résultat reporté			498 597	498 597	164 241	164 241	
CP6 Résultat de l'exercice			114 657	114 657	334 356	334 356	
Total capitaux propres	III-10	0	10 613 254	10 613 254	0	10 498 597	
Total actifs nets et capitaux propres		-1 537 776	10 613 254	9 075 478	-3 619 572	10 498 597	
Passifs							
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	48 246 734	0	48 246 734	42 062 206	0	
PA31 Provision pour primes non acquises		12 908 098		12 908 098	10 547 918	10 547 918	
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		10 392 153		10 392 153	8 046 999	8 046 999	
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		144 625		144 625	63 490	63 490	
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		24 338 578		24 338 578	23 100 754	23 100 754	
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		14 122		14 122	61 047	61 047	
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		4 096		4 096	40 069	40 069	
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		445 062		445 062	201 929	201 929	
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	3 050 699		3 050 699	2 949 765	2 949 765	
PA6 Autres dettes	III-13	9 401 919	1 817 508	11 219 427	1 036 175	2 006 996	
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		97 839		97 839	233 005	233 005	
PA62 Dettes nées d'opérations de rétafakul		749 318		749 318	802 447	802 447	
PA63 Autres dettes		897 554	1 817 508	2 715 062	723	2 006 996	
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723		723	723	723	
PA632 Personnel			256 678	256 678	215 516	215 516	
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		896 831	682 237	1 579 068	1 024 604	1 024 604	
PA634 Crédoiteurs divers			878 593	878 593	766 876	766 876	
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)		7 657 208		7 657 208		0	
PA7 Autres passifs	III-14	1 178 544	0	1 178 544	21 612 969	0	
PA71 Comptes de régularisation Passif		1 178 544		1 178 544	21 612 969	21 612 969	
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 178 544		1 178 544	21 612 969	21 612 969	
Total du passif		61 877 896	1 817 508	63 695 404	67 661 115	2 006 996	
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		60 340 120	12 430 762	72 770 882	64 041 543	12 505 593	
						76 547 136	

ANNEXE N°3

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2020	Cessions et / ou rétrocessions 2020	Opération nettes 2020	Opération nettes 2019
PRF1 Primes					
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	3 368 525	-155 603	3 212 922	2 576 676
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	550 483	-	550 483	407 780
PRF22 Produits des autres placements		-	-	-	-
Sous total 1		3 919 008	-155 603	3 763 405	2 984 456
PRF23 Reprise de corrections de valeur sur placements		-	-	-	-
PRF24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		-	-	-	-
Sous total 2		-	-	-	-
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements		-	-	-	-
PRF4 Autres produits techniques		-	-	-	-
CHF1 Charge de sinistres					
CHF11 Montants payés		-372 296	147 000	-225 296	-73 461
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-414 635	-	-414 635	-116 379
Sous total 3	V-3	-786 931	147 000	-639 931	-189 840
CHF2 Variation des autres provisions techniques					
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-2 298 229	-5 791	-2 304 020	-1 910 667
CHF22 Autres provisions techniques		2 094	-	2 094	-36 119
CHF23 Provision sur contrats en unité de compte		-	-	-	-
Sous total 4	V-4	-2 296 135	-5 791	-2 301 926	-1 946 787
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-746 899	-	-746 899	-416 443
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		86 815	-	86 815	70 106
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-354 268	-	-354 268	-81 834
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful		-	38 401	38 401	84 075
Sous total 5		-1 014 352	38 401	-975 951	-344 096
CHF4 Charges de gestion de placements					
CHF41 Charges de gestion des placements		-284 246	-	-284 246	-106 871
CHF411 Commissions Moudharaba		-137 621	-	-137 621	-102 904
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-146 625	-	-146 625	-3 967
CHF42 Correction de valeur sur placements		-	-	-	-
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-	-	-
CHF5 Autres charges techniques		-149 677	-	-149 677	-79 341
Sous total 6		-433 923	-	-433 923	-186 212
CHF6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-	-	-	-
CHF7 Moins-values non réalisées sur placements		-	-	-	-
CH8 Impôt sur le résultat		-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		-612 332	24 006	-588 326	317 521
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-	-	970 188
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		-612 332	24 006	-588 326	1 287 709

ANNEXE N°4

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2020	Cessions et / ou rétrocessions 2020	Opération nettes 2020	Opération nettes 2019
PRG1 Primes acquises				-	
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	26 385 199	- 3 109 892	23 275 308	20 556 572
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		- 2 360 181	- 61 594	- 2 421 774	- 1 838 365
PRG2 Produits de placements				-	
PRG21 Revenus des placements	IV-2	1 610 576		1 610 576	1 096 202
PRG22 Produits des autres placements				-	
Sous total 1		25 635 595	- 3 171 486	22 464 109	19 814 409
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		1 417	-	1 417	-
PRG3 Autres produits techniques					39 788
CHG1 Charge de sinistres					
CHG11 Montants payés		- 10 618 274	733 999	- 9 884 275	- 7 608 096
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		- 2 466 062	168 320	- 2 297 742	- 7 324 856
CHG2 Variation des autres provisions techniques		- 243 133		- 243 133	- 131 186
Sous total 2	IV-3	- 13 326 051	902 319	- 12 423 733	- 15 024 349
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	- 5 270 058	762 298	- 4 507 759	- 4 750 059
CHG31 Frais d'acquisition		- 4 622 492		- 4 622 492	- 5 317 909
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		214 184		214 184	850 466
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		- 861 750		- 861 750	- 1 047 693
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			762 298	762 298	765 077
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	- 793 509	- 42 292	- 835 801	- 321 581
CHG41 Charges de gestion des placements		- 790 343	- 42 292	- 832 635	- 321 581
CHG411 Commissions Moudharaba		- 390 805		- 390 805	- 268 284
CHG412 Autres charges de gestion de placements		- 399 537	- 42 292	- 441 830	- 53 297
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		- 3 166		- 3 166	
CHG5 Autres charges techniques		- 1 130 162		- 1 130 162	- 1 015 780
Sous total 3		- 7 193 729	720 006	- 6 473 723	- 6 087 430
CH8 Impôt sur le résultat		- 896 531		- 896 531	
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		4 219 283	- 1 549 161	2 670 122	- 1 297 370
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)					
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		4 219 283	- 1 549 161	2 670 122	- 1 297 370

Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2020	2019
PR1 Commission Wakala	VI-1	5 894 380	5 958 525
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	528 426	371 188
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	13 967	99 520
PR32 Produits des autres placements			
Sous total 1a		6 436 773	6 429 233
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		272 537	
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements			19 223
Sous total 1		6 709 310	6 448 456
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.	-	3 146	
CH12 Correction de valeur sur placements	-	119 039	- 667 537
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	381 035	
Sous total 2	VI-4	- 503 220	- 667 537
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan			
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		6 206 090	5 780 918
PR5 Autres produits d'exploitation		18 963	35 964
CH3 Charges de personnel			
CH4 Charges générales d'exploitation	-	6 097 705	- 5 422 507
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		127 349	394 376
CH7 Impôt sur le résultat	-	300	- 59 720
Résultat d'exploitation après impôt		127 049	334 656
PR6 Gains extraordinaires		1 306	
CH8 Pertes extraordinaires	-	13 698	- 300
Résultat extraordinaire		- 12 392	- 300
Résultat net de l'exercice		114 657	334 356
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		114 657	334 356

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2020			Exercice 2019		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus							
HB2 Engagements donnés		-	41 666	41 666	-	41 666	41 666
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données				-			-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente				-			-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-			-
HB24 Autres engagements donnés			41 666	41 666		41 666	41 666
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				-			-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				-			-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				-			-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				-			-
Total des engagements Hors Bilan		-	41 666	41 666	-	41 666	41 666

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2020			Exercice 2019		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		29 321 595		29 321 595	27 639 215		27 639 215
Sommes versées pour paiement des sinistres		- 11 018 688		- 11 018 688	- 8 534 753		- 8 534 753
Décaissements de primes pour les cessions		- 1 173 115		- 1 173 115			
Commissions versées aux intermédiaires		- 3 370 583		- 3 370 583	- 1 053 062		- 1 053 062
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			- 4 446 028	- 4 446 028		- 4 845 695	- 4 845 695
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		- 14 859 250		- 14 859 250	- 6 471 032	- 1 162 033	- 7 633 066
Encaissements liés à la cession de placements financiers		6 573 412		6 573 412	2 024 035	363 465	2 387 500
Taxes sur les assurances versées au Trésor		- 3 880 124		- 3 880 124	- 4 248 014		- 4 248 014
Produits financiers reçus			1 417 475	1 417 475		770 322	770 322
Autres mouvements		- 724 359	724 359	-	- 7 945 161	7 948 161	3 000
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		868 888	- 2 304 194	- 1 435 306	1 411 227	3 074 220	4 485 447
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	- 31 241	- 31 241	-	69 180	69 180
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-	-	-	- 179 019	- 179 019
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		-	- 31 241	- 31 241	-	- 109 839	- 109 839
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions				-			-
Dividendes et autres distributions			- 20 000	- 20 000		- 86 933	- 86 933
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		-	- 20 000	- 20 000	-	- 86 933	- 86 933
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités							-
Variation de trésorerie		868 888	- 2 355 435	- 1 486 547	1 411 227	2 877 448	4 288 676
Trésorerie de début d'exercice		4 930 159	3 013 065	7 943 223	3 518 931	135 617	3 654 548
Trésorerie de fin d'exercice		5 799 047	657 630	6 456 677	4 930 159	3 013 065	7 943 223

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2020 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013, au siège de Tunis Re.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Structure du capital au 31 Décembre 2020

Le capital social de la compagnie est toujours détenu à hauteur de 4% par des investisseurs privés et à 96% par des institutions financières (six entreprises d'assurances, dont l'une est jordanienne, une entreprise de réassurance et une banque tunisienne). La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
BH Assurances	480 000	2 400 000	24,00%
STAR Assurances	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles	260 000	1 300 000	13,00%
AMI Assurances	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement	260 000	1 300 000	13,00%
Tunis Ré	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

C- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Mise en place d'une comptabilité analytique permettant la répartition des Frais d'administration à la charge du fonds Takaful, après déversement, par catégorie d'assurance

:

Dans le cadre de l'élaboration des états financiers pour l'exercice 2020, At-Takafulia a mis en place une comptabilité analytique permettant de produire des états de résultats techniques (par produit et Branche).

Cette comptabilité analytique repose sur un processus comptable d'affectation analytique des charges par nature aux charges par destination liées aux catégories d'assurances (Produit ou branche) conformément aux normes comptables sectorielles NCT42 & NCT43.

La méthodologie de calcul est inspirée de la méthode de calcul de coûts complets (méthode des centres d'analyse).

Méthodologie :

- Analyse et arrêté d'un organigramme analytique (Répartition du personnel par cellules conformément à la stratégie de la compagnie).
- Définition de l'architecture globale du processus d'affectation analytique (de l'étape de saisie comptable aux étapes de déversement).
- Définition et arrêté des clés d'affectation ou de répartition analytique par nature d'opération ou par compte comptable.
- Prototypage et test sur Excel d'un processus d'affectation analytique de la classe 9.

D- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2020

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2020.

Présidente du Conseil : Mme Dalila Bader

Administrateurs :

- Assurances Salim, représentée par Mme Dalila BADER
- STAR, représentée par M. Mehdi MASMOUDI
- CTAMA, représentée par M. Lamjed BOUKHRISS
- AMI Assurances, représentée par M. Skander NAIJA
- MAE, représentée par M. Lassaad ZARROUK
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- TSB, représentée par Mme Najla BEN AYAED
- Compagnie islamique d'assurance (Jordanienne), représentée par M. Ridha Amine DAHBOUR
- M. Ahmed TRABELSI
- M. Radhouan ZOUARI

La Direction générale

Directeur Général : M. Mondher KHABCHECHE

E- Les organes de supervision et de contrôle

La structure des différents comités a été modifiée lors du conseil d'administration du 04 Janvier 2020, et se présentent ainsi :

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour l'exercice 2020.

Président :

Cheikh Othman BATTIKH

Membres :

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane ENNAFATI

Le Comité permanent d'audit

Président :

M. Lassaad Zarrouk, D.G MAE Assurances

Membres :

- M. Ahmed TRABELSI
- Mme. Najla BEN AYED, représentant Tunisian Saudi Bank (TSB)

Le Comité des placements

Président :

Mme Dalila Bader, BH Assurances

Membres :

- M. Fawzi KHATAT, Assurances CTAMA
- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré
- M. Mehdi Masmoudi, Assurances STAR
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Skander NAIJA, AMI Assurances

Membres :

- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré

- M. Radhouan ZOUARI
- M. Mounir TLILI, membre du Comité de Supervision Charaique

Le Comité de rémunération et de nomination

Membres :

- Mme Dalila Bader, DG BH Assurances
- M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances
- M. Mehdi Masmoudi, représentant de Star Assurances
- La Direction Générale des Assurances At-Takafulia lorsqu'elle n'est pas concerné par l'objet des délibérations.

Le Comité stratégique :

Président :

- Mme Dalila BADER,

Membres :

- M. Mehdi MASMOUDI,
- M. Skander NAIJA,
- M. Rafik MANSOURI,
- M. Mondher KHABCHECHE,

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2020, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 80% pour les créances de l'année (N) et et 100 % pour les créances datant respectivement de (N-1) et antérieures.
- Les créances faisant l'objet de dérogations spéciales ne font pas l'objet de provision
- Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2020 un montant net de 768 909 Dinars contre 960 477 Dinars au 31/12/2019.

Désignation	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 726 604	983 408	743 196	1 720 313	780 861	939 452
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	38 803	25 713	65 516	44 491	21 025
Total	1 792 120	1 023 211	768 909	1 785 829	825 352	960 477

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Logiciels informatiques	1 720 313	6 291	-	1 726 604
Autres immobilisations incorporelles	65 516	-	-	65 516
Actifs incorporels	1 785 829	6 291	-	1 792 120

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2020 un montant net de 165 975 Dinars contre 250 772 Dinars au 31/12/2019 :

Désignation	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	377 631	329 576	48 055	377 631	278 780	98 851
Matériel de transport	207 045	195 281	11 764	207 045	194 471	12 574
Matériel de bureau et informatique	360 799	319 294	41 505	335 849	267 790	68 059
Mobilier de bureau	210 258	187 272	22 985	210 258	179 833	30 425
Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	-	5 393	6 196	-803
Dépôts et cautionnements	41 666	-	41 666	41 666	0	41 666
Total	1 202 791	1 036 816	165 975	1 177 841	927 069	250 772

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Agencement Aménagement	377 631	0	0	377 631
Matériel de transport	207 045	0	0	207 045
Matériel de bureau et informatique	335 849	24 950	0	360 799
Mobilier de bureau	210 258	0	0	210 258
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 177 841	24 950	0	1 202 791

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2020 un montant net de 32 730 423 Dinars contre un montant net de 25 183 670 Dinars au 31/12/2019 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 432 016	317 481	4 114 535	4 432 016		4 432 016
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	30 258 500	1 757 574	28 500 926	22 693 426	2 041 952	20 651 474
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
Autres placements	20 254	0	20 254	34 031	0	34 031
Autres prêts	94 708	0	94 708	66 149	0	66 149
Total	34 805 478	2 075 055	32 730 423	27 225 623	2 041 952	25 183 670

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 432 016	3 732 016	0	4 432 016
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	22 693 426	7 565 074	0	30 258 500
Autres prêts	66 149		28 558	94 708
Autres	34 031	13 777	0	20 254
Total	23 493 607	11 283 313	28 558	34 805 478

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2020
Participation Société résidence Cap Bon	378 000
Participation société de service automobile (Precisium)	310 426
Contrat Istithmar B.T.E (1/2020) 11,25%	500 000
Contrat Istithmar B.T.E (2/2020) 10,81%	1 500 000
Contrat Istithmar B.T.E (3/2020) 10,00%	1 000 000
Contrat Istithmar B.T.E (4/2020) 10,00%	1 500 000
Titres Participatifs Wifak Bank/STB FINANCE 8,5%	4 000 000
Contrat Istithmar W.B (1/2020) 10,31%	1 500 000
Contrat Istithmar W.B (2/2020) 7,63%	1 000 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA 2015	500 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA 2017	5 000 000
Wakala Bel Istithmar Zitouna Tamkeen 11,5%	1 500 000
Wakala Bel Istithmar Zitouna Tamkeen 10,75%	1 000 000
Moudharba TSI (BEST LEASE) 11% (1/2020)	3 500 000
Moudharba TSI (BEST LEASE) 11% (2/2020)	1 000 000
Wifak Bank 9,32% (Emprunt Obligataire)	1 312 500
Wifak Bank/Maxula 10,25% (Emprunt Obligataire)	3 000 000
Total	28 500 926

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2020 un montant net de 4 332 306 Dinars contre 4 244 846 Dinars au 31/12/2019, et se détaillent ainsi :

	31.12.2020	31.12.2019
Provisions pour primes non acquises	1 284 652	1 359 720
Provisions pour sinistres Takaful général	1 865 662	1 697 342
Provisions d'assurance Takaful familial	1 181 992	1 187 784
Total	4 332 306	4 244 846

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2020 un montant net de 21 364 952 Dinars contre un montant de 12 020 988 Dinars au 31/12/2019.

Désignation	AU 31/12/2020		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	491 241	0	491 241
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9 577 354	0	9 577 354
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 028 503	0	2 028 503
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	0	1 591 916	1 591 916
Débiteurs divers	0	17 948	17 948
Créances sur ressources spéciales	0	781	781
Créances sur le fonds des adhérents	0	7 657 208	7 657 208
Total	12 097 098	1 609 864	21 364 952

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2020 à 491 241 DT contre un montant de 327.646 DT au 31/12/2019. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Décès)	5 580	0
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	13 750	0
Primes acquises et non émises brutes - I.A	471	1 432
Primes acquises et non émises brutes - Transport	187 425	63 074
Primes acquises et non émises brutes - Santé	65 323	90 695
Primes acquises et non émises brutes - RDS	103 517	151 307
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	32 230	5 943
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	82 945	15 194
Total	491 241	327 646

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2020 s'élève à 9 577 354 Dinars contre un solde de 7 970 254 Dinars au 31/12/2019. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	10 745 342	8 371 229
CO-ASSUREURS	1 606 232	1 500 168
Total Brut	12 351 575	9 871 396
Provision sur créances	2 774 220	1 901 143
Total net	9 577 354	7 970 254

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2020 à 2 028 503 Dinars, contre 2 389 189 Dinars au 31/12/2019 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Inter compagnies ASTREE	152 315	158 776
Inter compagnies CARTE	65 002	74 132
Inter compagnies CTAMA	145 276	110 877
Inter compagnies GAT	70 296	94 566
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	71 901	107 160
Inter compagnies MAE	277 996	188 083
Inter compagnies MAGHREBIA	146 302	226 700
Inter compagnies STAR	541 339	623 996
Inter compagnies BH	69 799	39 215
Inter compagnies A M I	209 300	444 710
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	11 563	25 051
Inter compagnies COMAR	201 240	187 655
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	12 781	34 820
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	53 393	56 100
Inter compagnies BUAT	0	17 349
Total	2 028 503	2 389 189

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2020 un solde de 13 408 316 Dinars contre un solde de 33 886 382 Dinars au 31/12/2019.

	AU 31/12/2020		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 799 047	657 630	6 456 677
Frais d'acquisition reportés	2 970 374	3 822	2 974 196
Autres charges à répartir	2 995 124	0	2 995 124
Intérêts et loyers acquis non échus	982 319	0	982 319
Total	12 746 865	661 452	13 408 316

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2020 comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Banque	4 052 953	5 001 622
Caisses	6 504	3 276
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	21 899	18 008
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	2 375 322	2 920 318
Total	6 456 677	7 943 223

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Vie et Non Vie.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2020 un solde de 2 974 196 Dinars contre un solde de 2 673 197 Dinars au 31/12/2019. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
F.A.R - AUTOMOBILE	1 313 258	1 834 774
F.A.R - INCENDIE	162 235	138 677
F.A.R - RC	36 937	12 016
F.A.R - IA	4 900	0
F.A.R - TRANSPORT	155 551	28 954
F.A.R - GROUPE MALADIE	5	2 570
F.A.R - ASS. VOYAGE	13 622	12 736
F.A.R - RDS	649 373	215 886
F.A.R - ACCEPTATIONS	123 917	0
F.A.R - VIE	510 577	423 762
Autres	3 822	3 822
Total	2 974 196	2 673 197

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2019 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2020	Actifs Nets 2020 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-3 513 062	-1 297 370	-		-4 810 432
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	1 190 860	-	-		1 190 860
Qardh Hassan non remboursé		-	-		0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	-1 297 370	1 297 370	-		0
Surplus ou déficit de l'exercice N		-	-	2 081 796	2 081 796
TOTAL	-3 619 572	0	0	2 081 796	-1 537 776

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2019 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2020	Capitaux propres 2020 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000	-	-	-	10 000 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-
Réserves Légales	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Résultats reportés	164 241	334 356	-	-	498 597
Résultat de l'exercice N-1	334 356	-334 356	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	114 657	114 657
TOTAL	10 498 597	0	0	114 657	10 613 254

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2020 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
BH Assurances	480 000	2 400 000	24,00%
Assurances STAR	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles	260 000	1 300 000	13,00%
AMI Assurances	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Tunis Ré	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 48 246 734 Dinars au 31/12/2020 contre 42 062 206 Dinars au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Provision pour primes non acquises	12 908 098	10 547 918
Provision d'assurance Takaful familial	10 392 153	8 046 999
Provision pour sinistres (Takaful familial)	144 625	97 369
Provision pour sinistres (Takaful Général)	24 338 578	23 100 754
Provisions pour égalisation et équilibrage	14 122	61 047
Autres provisions techniques (Takaful familial)	4 096	6 191
Autres provisions techniques (Takaful Général)	445 062	201 929
Total	48 246 734	42 062 206

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2020 un montant de 12 908 098 Dinars contre 10 547 918 Dinars au 31/12/2019. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2020	31.12.2019
AUTOMOBILE	9 251 569	8 184 611
INCENDIE	697 922	629 243
RC	59 086	53 602
IA	22 843	24 354
TRANSPORT	515 890	624 800
MALADIE	30	11 464
ASS VOYAGE	11 671	56 812
RDS	1 826 874	963 032
ACCEPTATION	522 214	0
Total	12 908 098	10 547 918

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2020 un montant de 10 392 153 DT contre 8 046 999 DT au 31/12/2019.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2020 à 24 338 578 DT contre 23 100 754 DT au 31/12/2019. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2020	31.12.2019
Automobile	21 476 533	20 592 198
Incendie	214 450	327 409

Branche	31.12.2020	31.12.2019
RC	250 960	113 705
Transport	556 301	7 750
Assistance voyage	95 000	-
RDS	330 534	425 999
IA	100	307 553
Maladie Groupe "Santé"	78 706	157 959
Acceptation	80 198	-
Chargement de 5% pour Frais de gestion	1 125 796	1 168 181
Total	24 338 578	23 100 754

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 3 050 699 Dinars au 31/12/2020 contre 2 949 765 Dinars au 31/12/2019.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 11 219 427 DT au 31/12/2020 contre 3 043 171 DT au 31/12/2019.

	31.12.2020	31.12.2019
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	97 839	233 005
Dettes nées d'opérations de Réassurances	749 318	802 447
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	256 678	215 516
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 579 068	1 024 604
Dettes envers l'opérateur du fonds	878 593	766 876
Dettes envers l'opérateur du fonds	7 657 208	
Total	11 219 427	3 043 171

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2020 à 1 178 544 DT contre 21 612 969 DT fin 2019.

IV. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2020 à 20 853 533 DT contre 18 718 207 DT à fin 2019.

Libellés	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	26 385 199	-3 109 892	23 275 308	23 751 777	-3 195 205	20 556 572
VARIATION PPNA	-2 360 181	61 594	-2 421 774	-2 041 813	203 448	-1 838 365

Total	24 025 019	-3 171 486	20 853 533	21 709 964	-2 991 757	18 718 207
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2020 de 1 610 576 DT contre un montant de 1.096.202 DT au 31/12/2019.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2020 à 12 182 017 DT contre 14 932 952 DT à fin 2019. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-10 618 274	733 999	-9 884 275	-8 461 292	853 197	-7 608 096
Variation de la provision pour sinistres à payer	-2 466 062	168 320	-2 297 742	-6 780 398	-544 458	-7 324 856
Total	-13 084 336	902 319	-12 182 017	-15 241 690	308 739	-14 932 952

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2020 à 4 507 759 Dinars contre 4 750 059 Dinars à fin 2019. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2020	31.12.2019
Frais d'acquisition	-4 622 492	-5 317 909
Variation des frais d'acquisition reportés	214 184	850 466
Frais d'administration	-861 750	-1 047 693
Commissions reçues des réassureurs	762 298	765 077
Total	-4 507 759	-4 750 059

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2020 à 835 801 Dinars contre 321 581 Dinars à fin 2019. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2020	31.12.2019
Commissions Moudharaba	-390 805	-268 284
Autres charges de gestion de placements	-441 830	-53 297
Pertes sur réalisation de placements	- 3 166	-
Total	-835 801	-321 581

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2020 à 3 212 922 DT contre 2 576 676 DT à fin 2019.

Libellés	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette

Primes émises et acceptées	3 368 525	-155 603	3 212 922	2 825 268	-248 592	2 576 676
Total	3 368 525	-155 603	3 212 922	2 825 268	-248 592	2 576 676

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2020 à 550 483 DT contre 407 780 DT au 31/12/2019.

Libellés	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	550 483	0	550 483	407 780	0	407 780
Total	550 483	0	550 483	407 780	0	407 780

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2020 à 639 931 DT contre 189.840DT à fin 2019.

Libellés	31.12.2020	31.12.2019
MONTANTS PAYES	-225 296	-73 461
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-414 635	-116 379
Total	-639 931	-189 840

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2020 à 2 301 926 DT contre 1 946 787 DT à fin 2019.

Libellés	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-2 298 229	5 791	-2 304 020	-1 935 478	24 811	-1 910 667
Autres provisions techniques	2 094	0	2 094	-36 119	0	-36 119
Total	-2 296 135	5 791	-2 301 926	-1 971 598	24 811	-1 946 787

VI. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2020 à 5 894 380 DT contre 5 958 525 DT à fin 2019.

Libellés	31.12.2020	31.12.2019
Commission Wakala	5 894 380	5 958 525

Total	5 894 380	5 958 525
--------------	------------------	------------------

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2020 à 528 426 DT contre 371 188 DT à fin 2019.

Libellés	31.12.2020	31.12.2019
Commission Moudharaba	528 426	371 188
Total	528 426	371 188

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2020 à 286 504 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2020	31.12.2019
Revenus des placements	13 967	99 520
Reprise de corrections de valeur sur placements	272 537	-
Profits provenant de la réalisation des placements	-	19 223
Total	286 504	118 743

VI-4. CH1- Charges des placements.

Les charges des placements s'élèvent à fin 2020 à 503 220 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2020	31.12.2019
Charges de gestion des placements.	-3 146	-
Correction de valeur sur placements	-119 039	-667 537
Correction de valeur sur placements	-381 035	-
Total	-503 220	-667 537

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 08 Octobre 2021, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2020 sont des éléments de la période 2021 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2020.

VIII. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Annexe 10 : Etat des mouvements sur les éléments de l'actif

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

Annexe 15 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2019 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2020	Actifs Nets 2020 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-3 513 062	-1 297 370	-		-4 810 432
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	1 190 860	-	-		1 190 860
Qardh Hassan non remboursé		-	-		0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	-1 297 370	1 297 370	-		0
Surplus ou déficit de l'exercice N		-	-	2 081 796	2 081 796
TOTAL	-3 619 572	0	0	2 081 796	-1 537 776

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2019 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2020	Capitaux propres 2020 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000				10 000 000
Primes liées au capital					
Réserves Légales					
Autres réserves	-			-	-
Résultats reportés	164 241	334 356			498 597
Résultat de l'exercice N-1	334 356	-	334 356		
Résultat de l'exercice N				114 657	114 657
TOTAL	10 498 597	-	-	114 657	10 613 254

Annexe 10 : Etat des mouvements sur les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C. N. à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	1 785 829	6 291	-	1 792 120	825 352	-	197 859	-	-	-	1 023 211	-	768 909
Logiciels informatiques	1 720 313	6 291	-	1 726 604	780 861	-	202 992	-	-	-	983 408	-	743 196
Autres immobilisations incorporelles	65 516	-	-	65 516	44 491	-	4 688	-	-	-	39 803	-	25 713
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs corporels d'exploitation	1 177 841	24 950	-	1 202 791	927 069	-	108 937	-	810	-	1 036 816	-	165 975
Agencement Aménagement	377 631	-	-	377 631	278 780	-	50 796	-	-	-	329 576	-	48 055
Matériel de transport	207 045	-	-	207 045	194 471	-	-	-	810	-	195 281	-	11 764
Matériel de bureau et informatique	335 849	24 950	-	360 799	267 790	-	51 504	-	-	-	319 294	-	41 505
Mobilier de bureau	210 258	-	-	210 258	179 833	-	7 439	-	-	-	187 272	-	22 985
Autres immobilisations corporels	5 393	-	-	5 393	6 196	-	803	-	-	-	5 393	-	-
Dépôts et cautionnements	41 666	-	-	41 666	-	-	-	-	-	-	-	-	41 666
Placements	23 493 607	11 283 313	- 28 558	34 805 478	-	2 041 952	-	-	-	284 378	186 601	1 888 454	32 730 423
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation	4 432 016	-	-	4 432 016	-	-	-	-	-	-	186 601	130 880	4 114 535
Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés émis par les Eses liées et créances sur ces Eses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés émis par des Eses avec lesquelles l'Ese tak/Rétak a un lien de participation et créances sur ces Eses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques	22 693 426	7 565 074	-	30 258 500	-	2 041 952	-	-	-	284 378	-	1 757 574	28 500 926
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts	66 149	-	- 28 558	94 708	-	-	-	-	-	-	-	-	94 708
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements conformes aux normes charaïques	34 031	- 13 777	-	20 254	-	-	-	-	-	-	-	-	20 254
Créances pour espèces déposées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 432 016	4 114 535	4 114 535	- 317 481	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	30 258 500	28 500 926	28 500 926	- 1 757 574	
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	-	-	-		
Autres prêts et effets assimilés	94 708	94 708	94 708		
Autres dépôts	-	-	-		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	20 254	20 254	20 254		
Total	34 805 478	32 730 423	32 730 423		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	34 805 478	32 730 423	32 730 423		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs Rétakaful dans les provisions techniques</i>					

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2016					
Règlements cumulés	1 326 639				
Provisions pour sinistres	3 598 855				
Total charges des sinistres	4 925 494				
Primes acquises	10 242 836				
% sinistres – primes acquises	48%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	2 061 530	6 324 125			
Provisions pour sinistres	3 473 785	3 901 493			
Total charges des sinistres	5 535 315	10 225 617			
Primes acquises	10 242 836	17 728 238			
% sinistres – primes acquises	54%	58%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	3 211 552	4 967 963	3 021 740		
Provisions pour sinistres	4 288 514	6 761 843	7 193 740		
Total charges des sinistres	7 500 066	11 729 806	10 215 203		
Primes acquises	10 242 836	12 502 572	17 728 238		
% sinistres – primes acquises	73%	94%	58%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	3 751 590	5 967 325	3 813 810	2 251 620	
Provisions pour sinistres	1 320 968	3 439 543	5 928 110	8 741 358	
Total charges des sinistres	5 072 558	9 406 868	9 741 920	10 992 978	
Primes acquises	10 242 836	12 502 572	17 728 238	21 709 964	
% sinistres – primes acquises	50%	75%	55%	51%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	4 082 402	7 336 845	5 824 144	6 405 493	1 788 989
Provisions pour sinistres	980 341	2 566 177	3 753 494	7 131 188	7 112 720
Total charges des sinistres	5 062 744	9 903 022	9 577 638	13 536 681	8 901 709
Primes acquises	10 242 836	12 502 572	17 728 238	21 709 964	24 025 019
% sinistres – primes acquises	49%	79%	54%	64%	37%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations	-	2 127 670	- 2 127 670
- Revenu des autres placements			-
- Autres revenu financiers			-
<i>Total produits des placements</i>	-	2 127 670	- 2 127 670
- Intérêts		42 292	42 292
- Charges de gestion des placements		1 052 549	1 052 549
- Commissions Moudharaba		528 426	528 426
<i>Total charges des placements</i>	-	1 623 267	1 623 267

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 013 213	2 355 312	3 368 525
Charges de prestations	577 983	2 505 083	3 083 066
Prestations et frais payés	358 844	380 830	739 675
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	219 139	2 124 252	2 343 391
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	435 230	- 149 771	285 459
Frais d'acquisition	- 225 848	- 434 236	- 660 084
Autres charges de gestion nettes	- 107 124	- 247 144	- 354 268
Charge Moudharba	- 41 614	- 96 007	- 137 621
Charges techniques	- 45 062	- 104 417	- 149 677
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 419 846	- 881 803	- 1 301 649
Produits nets de placements	105 257	298 601	403 858
Solde financier	105 257	298 601	403 858
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 152 084	- 3 519	- 155 603
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	147 000	-	147 000
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	5 791	-	5 791
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	37 532	868	38 401
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	42 786	- 2 651	24 006
Surplus ou déficit	163 426	- 735 624	- 588 326

Annexe 16 : Tableau de rattachement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétaakul familial

	Rattachement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	3 368 525
Charges de prestations		- 3 083 066
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 786 931
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 2 296 135
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		285 459
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 660 084
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 503 945
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 1 164 029
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	266 237
Solde financier		300 909
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 155 603
Part des réassureurs rétaakul et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	147 000
Part des réassureurs rétaakul et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	- 5 791
Commissions reçues des réassureurs rétaakul et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	38 401
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		24 006
Surplus ou déficit		- 588 326

Annexe 17: Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétaful général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		24 025 019
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	26 385 199
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 2 360 181
Charges de prestations		- 13 327 469
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 10 618 274
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 2 709 195
Solde de souscription		10 697 550
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 4 408 308
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 1 991 912
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 6 400 220
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	818 484
Solde financier		774 621
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 3 171 486
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	733 999
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	168 320
Commissions reçues des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	720 006
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 1 549 161
Impôt sur le résultat		- 896 531
Résultat technique		2 670 122

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 01 Mars 2021, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2020, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 72 770 882 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 9 075 478 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 114 657 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle

interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des défaillances significatives existent, notamment, au niveau du processus de traitement des règlements au niveau des comptes des agents, et du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 11 Octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2020 autres que les rémunérations des dirigeants :

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 ;

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2020 autres que les rémunérations des dirigeants :

1. Opérations avec la Société Polyclinique du Cab Bon-PCB

- Le solde des primes d'assurances facturées par At-takafulia au cours des exercices précédents et non encore réglé par la PCB s'élève à 36 711 DT.
- Les jetons de présence due par la PCB à At-Takafulia en sa qualité d'administrateur au titre de l'exercice 2015 et non encore payés au 31 Décembre 2020 s'élèvent à 1000 Dinars.

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues au cours des exercices précédents et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général a été arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2019, qui a validé les propositions du comité de nomination réuni le 20/02/2019. Elle englobe :

- Un salaire net mensuel de 7 500 DT.
- Une voiture de fonction
- 500 litres d'essence par mois
- Les mêmes avantages sociaux que les salariés d'At-Takafulia, en matière d'assurances, d'IDR, de droit au congé et autres,...

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 05 mars 2019, validant la décision du Comité de nomination et de rémunération réuni le 20/02/2019, qui s'élève 1 000 DT net par mois à partir de janvier 2019.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 3.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 3.000 DT Net.

Le comité Charaique bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 3.000 dinars net à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2020
Rémunération à court terme	170 679	31 301	112 500	189 084
Total	170 679	38 801	112 500	189 084

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 Octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA